

Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière

La Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné les amendements au Règlement financier proposés par le Directeur général et approuvés par le Conseil exécutif à sa cent troisième session;

1. ADOPTE les amendements proposés au Règlement financier;
2. CONFIRME les amendements aux Règles de Gestion financière figurant en annexe au rapport du Directeur général.

Neuvième séance plénière, 24 mai 1999
A52/VR/9

= = =